

## FICHE DE DONNEES DE SECURITE CLEAR PROTECTIVE LACQUER Aerosol

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial CLEAR PROTECTIVE LACQUER Aerosol  
No du produit CPL-a, ECPL200H, ZE

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Vernis de tropicalisation pour la protection des appareils  
Utilisations déconseillées Nous n'avons actuellement pas d'informations sur les utilisations identifiées. Elles seront ajoutées à la présente fiche de sécurité lorsque disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur ELECTROLUBE. A division of HK  
WENTWORTH LTD  
ASHBY PARK, COALFIELD WAY,  
ASHBY DE LA ZOUCH, LEICESTERSHIRE  
LE65 1JR  
UNITED KINGDOM  
+44 (0)1530 419600  
+44 (0)1530 416640  
info@hkw.co.uk

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

+44 (0)1530 419600 between 8.30am - 5.00pm GMT Mon – Fri

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE 1272/2008)

Risques Physiques et Chimiques	Flam. Aerosol 1 - H222
Pour l'homme	Eye Irrit. 2 - H319; STOT Single 3 - H336
Pour l'environnement	Non classé.

##### Classification (1999/45/CEE)

Xi; R36. F+; R12. R67.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

##### Risques Physiques et Chimiques

Lors d'un échauffement fort se produit une surpression qui peut entraîner une explosion de l'atomiseur. En cas de vidange faite en présence de flammes nues ou de corps incandescents, la bombe aérosol risque de s'enflammer.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquette Conforme A La Norme (CE) N° 1272/2008



Mention D'avertissement Danger

##### Mentions De Danger

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

# CLEAR PROTECTIVE LACQUER Aerosol

## Conseils De Prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Réceptacle sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P280	Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

## Conseils De Prudence Supplémentaires

P261	Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.
P410+412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.

## 2.3. Autres dangers

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.2. Mélanges

<b>OXYDE DE DIMÉTHYLE</b>	<b>30-60%</b>
No CAS : 115-10-6	No CE : 204-065-8
Classification (CE 1272/2008) Flam. Gas 1 - H220	Classification (67/548/CEE) F+;R12
<b>PROPANE-2-OL</b>	<b>10-30%</b>
No CAS : 67-63-0	No CE : 200-661-7
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 2 - H225 Eye Irrit. 2 - H319 STOT Single 3 - H336	Classification (67/548/CEE) F;R11 Xi;R36 R67
<b>ACÉTATE DE N-BUTYLE</b>	<b>10-30%</b>
No CAS : 123-86-4	No CE : 204-658-1
Classification (CE 1272/2008) Flam. Liq. 3 - H226 EUH066 STOT Single 3 - H336	Classification (67/548/CEE) R10 R66 R67

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

### Commentaires Sur La Composition

Les composants non listés sont classés comme non-dangereux ou en concentration trop faible pour être mentionnés.

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

#### Inhalation

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Consulter un médecin.

#### Ingestion

Sans objet

#### Contact avec la peau

Laver immédiatement la peau avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si les troubles persistent.

# CLEAR PROTECTIVE LACQUER Aerosol

## Contact avec les yeux

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les troubles persistent.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de manière symptomatique.

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction

Utiliser : Poudre. Agents chimiques secs, sable, dolomite, etc. Eau pulvérisée, brouillard ou brume.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Produits de combustion dangereux

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

#### Risques D'Incendie/D'Explosion Rares

Les bombes aérosols peuvent exploser en cas d'incendie.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Procédures De Lutte Contre L'Incendie

Éloigner le récipient du lieu d'incendie, si cela ne pose pas de risque.

#### Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éteindre toutes sources d'inflammation. Éviter les étincelles, les flammes, la chaleur et ne pas fumer. Ventiler. Bien ventiler. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Porter des vêtements de protection comme décrit dans la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité. Voir également la rubrique 11 pour de plus amples informations sur les dangers pour la santé. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

## SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Bien aérer et éviter de respirer les vapeurs. Choisir un appareil respiratoire approuvé si la contamination de l'air est supérieure au taux acceptable.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer à une température modérée dans un endroit sec et bien aéré.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont indiquées en détail à la Section 1.2.

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

## CLEAR PROTECTIVE LACQUER Aerosol

Appellation	NORME	VME - 8 Hrs		VLE - 15 Min		Obs.
ACÉTATE DE N-BUTYLE	VLEP	150 ppm	710 mg/m <sup>3</sup>	200 ppm	940 mg/m <sup>3</sup>	
OXYDE DE DIMÉTHYLE	VLEP	1000 ppm	1920 mg/m <sup>3</sup>			
PROPANE-2-OL	VLEP			400 ppm	980 mg/m <sup>3</sup>	

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

### PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0)

#### DDSE

Industrie	Dermique	888	mg/kg/jour
Industrie	Inhalation.	500	mg/m <sup>3</sup>
Consommateur	Dermique	319	mg/kg/jour
Consommateur	Inhalation.	89	mg/m <sup>3</sup>
Consommateur	Oral	26	mg/kg/jour

#### CPSE

Eau douce	140.9	mg/l
Eau de mer	140.9	mg/l
Sédiment	552	mg/kg
Sol	28	mg/kg

### ACÉTATE DE N-BUTYLE (CAS: 123-86-4)

#### DDSE

Industrie	Inhalation.	Long terme	Effets systémiques	480 mg/m <sup>3</sup>
Industrie	Inhalation.	Court terme	Effets systémiques	960 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur	Inhalation.	Court terme	Effets systémiques	859.7 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur	Inhalation.	Long terme	Effets systémiques	102.34 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur	Inhalation.	Long terme	Effets locaux	102.34 mg/m <sup>3</sup>
Industrie	Inhalation.	Long terme	Effets locaux	480 mg/m <sup>3</sup>
Consommateur	Inhalation.	Court terme	Effets locaux	859.7 mg/m <sup>3</sup>
Industrie	Inhalation.	Court terme	Effets locaux	960 mg/m <sup>3</sup>

#### CPSE

Eau douce	0.18	mg/l
Eau de mer	0.018	mg/l
Libération intermittente	0.36	mg/l
ITER	35.6	mg/l
Sédiment (eau douce)	0.981	mg/kg
Sédiment (eau de mer)	0.0981	mg/kg
Sol	0.0903	mg/kg

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Équipements de protection



### Conditions de procédé

Utiliser des mesures d'ingénierie pour réduire la contamination de l'air au niveau d'exposition permis. Assurer l'accès à une douche oculaire.

### Mesures d'ingénierie

Assurer une ventilation adéquate, y compris une ventilation par aspiration à la source appropriée pour assurer que la limite d'exposition professionnelle ne sera pas dépassée.

### Protection respiratoire

Si la ventilation est insuffisante, une protection respiratoire appropriée doit être disponible. En cas de ventilation insuffisante ou de risque d'inhalation de vapeurs, porter un appareil respiratoire approprié à filtre combiné (type A2/P3). EN14387

### Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de risque de contact avec la peau. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Gants en caoutchouc nitrile, PVA ou Viton sont recommandés. Gloves should conform to EN374

### Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées si une exposition oculaire est raisonnablement probable. EN166

### Autres Mesures De Protection

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec le liquide et un contact répété ou prolongé avec les vapeurs.

# CLEAR PROTECTIVE LACQUER Aerosol

## Mesures d'hygiène

Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Enlever promptement tout vêtement contaminé. Utiliser une crème mains appropriée pour éviter un dessèchement de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL !

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Aérosol. Liquide
Couleur	Brun clair.
Odeur	Caractéristique.
Solubilité	Insoluble dans l'eau
Densité relative	0.792 @ 20 °C (68 F)
Point d'éclair (°C)	<0 (32 F) CF (Creuset fermé).
Température d'auto-inflammation (°C)	425 (797 F)
Limite D'Inflammabilité - Inférieure (%)	2.3
Limite D'Inflammabilité - Supérieure (%)	12

### 9.2. Autres informations

Description De La Volatilité	Volatil
------------------------------	---------

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Aucun risque particulier de réactivité n'est associé à ce produit.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable aux températures normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non déterminé.

#### Polymérisation Dangereuse

Ne polymérise pas.

### 10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur, les flammes et d'autres sources d'inflammation. Éviter le contact avec les acides et les alcalis.

### 10.5. Matières incompatibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

## SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Autres Dangers Pour La Santé

Cette substance n'a pas de propriétés cancérogènes démontrées.

#### Inhalation

Peut entraîner une irritation de l'appareil respiratoire. Les vapeurs peuvent causer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées. Une forte concentration de vapeurs peut irriter l'appareil respiratoire et provoquer des maux de tête, de la fatigue, des nausées et des vomissements.

#### Contact avec la peau

Le produit a un effet dégraissant de la peau. Un contact prolongé peut entraîner une peau sèche. L'exposition prolongée ou répétée peut provoquer une grave irritation.

**Contact avec les yeux**

Irritant pour les yeux.

**Voie D'Exposition**

Inhalation.

Informations toxicologiques relatives aux ingrédients.

PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0)

Toxicité aiguë:

**Toxicité aiguë (DL50 orale)**

5280 mg/kg Rat

**Toxicité aiguë (DL50 dermique)**

12800 mg/kg Lapin

**Toxicité aiguë (CL50 par inhalation)**

72.6 mg/l (vapeurs) Rat 4 heures

ACÉTATE DE N-BUTYLE (CAS: 123-86-4)

Toxicité aiguë:

**Toxicité aiguë (DL50 orale)**

10760 mg/kg Rat

**Toxicité aiguë (DL50 dermique)**

> 14112 mg/kg Lapin

**Toxicité aiguë (CL50 par inhalation)**

23.4 mg/l (vapeurs) Rat 4 heures

**SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

**Écototoxicité**

Non reconnu comme dangereux pour l'environnement.

**12.1. Toxicité**

Informations écologiques relatives aux ingrédients.

PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0)

**Toxicité aiguë - Poissons**

CL50 96 heures 9640 mg/l Pimephales promelas (Tête de boule)

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques**

CE50 48 heures 13299 mg/l Daphnia magna

**Toxicité aiguë - Plantes aquatiques**

CE50 72 heures > 1.000 mg/l Scenedesmus subspicatus

**Toxicité aiguë - Micro-organismes**

CE50 > 1.000 mg/l Boue activée

ACÉTATE DE N-BUTYLE (CAS: 123-86-4)

**Toxicité aiguë - Poissons**

CL50 96 heures 18 mg/l Pimephales promelas (Tête de boule)

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques**

CE50 48 heures 44 mg/l Daphnia magna

**Toxicité aiguë - Plantes aquatiques**

CE50 72 heures 647.7 mg/l Scenedesmus subspicatus

CSEO 200 mg/l Scenedesmus subspicatus

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Informations écologiques relatives aux ingrédients.

ACÉTATE DE N-BUTYLE (CAS: 123-86-4)

**Dégradabilité**

Le produit est facilement biodégradable.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Informations écologiques relatives aux ingrédients.

**ACÉTATE DE N-BUTYLE (CAS: 123-86-4)**

Potentiel de bio-accumulation

Aucune donnée sur la bioaccumulation n'est disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol**

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Informations écologiques relatives aux ingrédients.

**ACÉTATE DE N-BUTYLE (CAS: 123-86-4)**

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes**

**SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**Informations générales**

Les déchets sont classifiés comme des déchets dangereux. Éliminer dans une décharge autorisée conformément aux réglementations locales d'élimination des déchets. Ne pas percer ou brûler, même pas après vidange.

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Les récipients vides ne doivent pas être brûlés par risque d'explosion. Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

**SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**Généralités**

Ce produit est emballé en conformité avec les dispositions quantité limitée de CDGCPL2, ADR et à IMDG. Ces dispositions permettent le transport d'aérosols de moins de 1 litre emballés dans des cartons de moins de 30kg brut d'être exemptés de contrôle à condition qu'ils soient étiquetés conformément aux exigences du présent règlement pour montrer qu'ils sont transportés en quantité limitée. Aérosols pas emballés doit montrer

**14.1. Numéro ONU**

No. UN (ADR/RID/ADN)	1950
No. UN (IMDG)	1950
No. UN (ICAO)	1950

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

Désignation officielle de transport    AEROSOLS

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Classe ADR/RID/ADN	2.1
Classe ADR/RID/ADN	Class 2
No. D'Étiquette ADR	2.1
Classe IMDG	2.1
Classe/Division ICAO	2.1

Étiquettes De Transport



**14.4. Groupe d'emballage**

Non applicable.

**14.5. Dangers pour l'environnement**

Substance Dangereuse Pour L'Environnement/Polluant Marin

Non.

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

EMS F-D, S-U

Code restriction de tunnel (D)

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Sans objet

**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Législation UE**

Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000 relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail. Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications. Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications.

**Autorisations (Titre VII Règlement 1907/2006)**

Aucune autorisation particulière n'est indiquée pour ce produit.

**Restrictions (Titre VIII Règlement 1907/2006)**

Aucune restriction d'utilisation particulière n'est indiquée pour ce produit.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

**SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

Émise Par Helen O'Reilly

Date de révision APRIL 2013

Révision 6

No FDS 10341

**Phrases - R (Texte Intégral)**

R12 Extrêmement inflammable.

R11 Facilement inflammable

R10 Inflammable.

R36 Irritant pour les yeux.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

## CLEAR PROTECTIVE LACQUER Aerosol

### Mentions De Danger Completes

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### Avis De Non-Responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucunes garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.